

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2016

Le quatre février deux mille seize à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du vingt-deux janvier deux mille seize se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Aurélie FAUTRAT, Annie NEE (arrivée à 19h04), Stéphane BRANDY, Serge PENEL, Germain LE CALVEZ, Olivier BECK, Victor BRIAND, Florence CARIOT, Christine HENDERYCKSEN.

Monsieur GUILBERT, demande au conseil d'inscrire à l'ordre du jour le point supplémentaire :

- Abandon du projet « Plan local d'urbanisme »

A l'unanimité, le conseil valide et accepte cette demande.

Madame Brigitte LECORDIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil valide et approuve le compte-rendu du conseil municipal du 08 décembre 2015 ;

Admission de créances éteintes

Monsieur le Maire présente au conseil une demande d'admission en créances éteintes.

Aucune action en recouvrement n'est possible demande de la trésorerie

Budget assainissement pour 332.11 € et 81.87 €

A l'unanimité, 15 pour, le conseil valide ces admissions en créances éteintes.

Délibération n°2016/04/02-01

Aménagement rue du Docteur André Pigaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'autorisation de la Sous-Préfecture pour le démarrage des travaux suite au dépôt du dossier de subvention « DETR ». Cette autorisation ne vaut pas validation de la subvention.

Le résultat de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la rue du Docteur André Pigaux est le suivant :

Toutes les offres ont été contrôlées par le Cabinet PRY TECH et sont jugées conformes.

Estimation du Cabinet PRY TECH (TTC) : 411 480.00 € TTC

	Critères prix-note	Critères délai-note	Classement
Groupement LEHODEY-COLAS = 382 689.60 €	90	10	1
Ent MASTELLOTTO = 418 870.50 €	82.226	4.706	3
Ent EUROVIA = 425 130.11 €	81.015	10	2
Ent TP BOUTTE = 449 855.40 €	76.563	5.882	5
Ent PIGEON = 442 268.54 €	77.876	7.407	4
Ent EIFFAGE = 464 396.78 €	74.165	4.878	6

A l'unanimité, le conseil valide le choix du groupement LEHODEY-COLAS pour un montant de 318 908.00 € HT soit 382 689.60 € TTC.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents concernant cette affaire.

Délibération n°2016/04/02-02

Travaux Croûte d'Ourville : devis Société LEHODEY

Monsieur le Maire revient sur le dossier travaux Croûte d'Ourville validé lors de la séance de conseil du 30 avril 2015. Lors de l'exécution de ces travaux la Société LEHODEY a constaté des travaux supplémentaires et en a informé Monsieur le Maire lors d'une réunion du 10/11/15. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par l'entreprise expliquant le surcoût financier.

Lors de la présentation à la Commission des travaux, les élus présents ont votés 3 contre pour ce surcoût Monsieur le Maire ne s'est pas exprimé. Il demande au conseil de délibérer sur ce devis supplémentaire d'un montant initial de 10 987.60 € TTC moins 1 000.00 € de rabais commercial de la société.

Les élus délibèrent comme suit : 4 vote contre, 1 abstention et 10 pour.

Messieurs LE CALVEZ et BECK indiquent le risque de recours d'autres entreprises qui avaient à l'époque présenté des devis et peuvent contester ce surcoût supplémentaire.

Madame FAUTRAT estime que tout aurait dû être prévu dans le devis initial.

Délibération n°2016/04/02-03

Eglise : travaux chaudière

Monsieur le Maire présente le devis de la société FOUCARD (en charge de l'entretien de la chaudière), d'un montant de 1 307.37 € HT soit 1 568.84 € TTC.

Monsieur LE CALVEZ demande et s'étonne qu'il n'y ait pas d'autres devis.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont impératifs compte tenu du risque d'asphyxie existant.

Ce devis est accepté avec 14 votes pour et 1 abstention.

Délibération n°2016/04/02-04

Budget Assainissement : travaux sur postes de relèvement

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de la Société NOVINCE d'un montant de 1 680.00 € HT soit 2 016.00 € TTC pour le changement de roues sur la pompe de relèvement du poste « route de Bréhal »

Monsieur le Maire interroge Monsieur LE CALVEZ, président du SITEU MHAL, si d'autres entreprises existent pour intervenir sur des pompes de relèvements. Monsieur LE CALVEZ indique qu'il faut interroger les techniciens en charge de ces travaux, Monsieur BECK répond que l'entreprise STURNO doit être compétente pour intervenir sur les pompes.

A l'unanimité, le conseil accepte ce devis.

Délibération n°2016/04/02-05

Monsieur le Maire présente un devis de la Société Equipements techniques pour la modification des télésurveillances des postes de relèvements « Pommier-Champ Dolent-Camping » d'un montant de 5 864.22 € HT soit 7 037.06 € TTC.

A l'unanimité, le conseil valide ce devis.

Délibération n°2016/04/02-06

Monsieur le Maire informe le conseil sur la plus-value des travaux de changements de tampons « chemin des Sersets » en lien avec la Commune d'Hauteville sur Mer, pour un montant de 750.00 € TTC. Un devis de l'entreprise CEGELEC a été accepté pour le changement de tampon secteur Ourville (terrain privé) pour 1 143.00 € TTC.

Une mise en sécurité des postes de relèvements sera effectuée, des devis sont en attente.

Beaucoup de soucis sont constatés sur le poste « route de Bréhal », une étude doit être prévue pour un changement de poste (nombreux raccordements depuis sa création, débordements continus et poste très ancien).

Budget Camping : devis installation barrière

Monsieur le Maire indique au conseil suite à une réunion de la Commission Camping et au vu des heures supplémentaires occasionnées à la fermeture du Camping, il est proposé l'installation d'une barrière. Il présente au conseil les devis suivants :

Société BOSMY : 7 416.00 € HT soit 8 899.20 € TTC

Société POULAIN-NICOLLE : 6 785.00 € HT soit 8 142.00 € TC

Société AUBRAYE (alimentation électrique) : 313.03 € HT soit 375.64 € TTC

A l'unanimité, le conseil accepte les devis des sociétés POULAIN-NICOLLE et AUBRAYE.

Délibération n°2016/04/02-07

Monsieur le Maire indique qu'il faudra prévoir la traversée de la route pour l'installation de fourreaux électriques. Des devis seront demandés.

Création postes : Commune

La commune a obligation de prévoir la création de postes dans le cadre des avancements de grade ou de remplacement d'agents (demande du Centre de Gestion). Monsieur le Maire, annonce au conseil que ces créations de postes concernent des avancements de grade envisagés, un examen professionnel et des recrutements éventuels pour congés, maladie ou renfort saisonnier.

Administratif : 1 poste temporaire adjoint administratif à 25 heures (renfort secrétariat)

Administratif : 1 poste adjoint administratif 1^{ère} classe à 35 heures

Technique : 1 poste adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35 heures

Technique : 2 postes adjoints technique 1^{ère} classe à 35 heures

Technique : 1 poste adjoint technique 2^{ème} classe à 35 heures (renfort)

Délibération n°2016/04/02-08

Monsieur BECK indique qu'il faudra prévoir la suppression des autres postes dans le cadre des avancements de grade.

Création postes : Camping

Administratif : 1 poste adjoint administratif 2^{ème} classe à 35 heures du 04/04/16 au 30/09/2016

Technique : 2 postes adjoints technique 2^{ème} classe à 25 heures pour le mois de juillet et le mois d'août (postes saisonniers- des heures complémentaires seront possibles), ces postes sont les mêmes que les autres années mais obligation de refaire des créations de postes

Monsieur le Maire, indique que pour les candidatures du poste d'adjoint administratif (non trouvé à ce jour), les candidats devront résider à Montmartin sur Mer, être étudiant et disponible. L'agent devra s'occuper de la prise de téléphone, des réservations... sous couvert du gérant actuel. En cas de demande, il sera amené à faire du ménage en complément mais pas en continu.

Monsieur BECK, est surpris du critère « étudiant », à compter du mois d'avril, des étudiants ne sont pas forcément disponibles. Monsieur le Maire, indique que le Centre de Gestion communiquera sûrement des candidatures et que les critères seront peut-être revus si besoin.

Délibération n°2016/04/02-09

Déclaration d'intention d'aliéner : Conservatoire du littoral

Monsieur le Maire présente au conseil un courrier reçu du Conservatoire du Littoral concernant leur souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°50.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas s'opposer à l'acquisition de cette parcelle par le Conservatoire du Littoral.

Délibération n°2016/04/02-10

Abandon « Plan local d'urbanisme »

Lors de sa séance de conseil municipal du 11 juin 2014, il avait été décidé de prescrire le Plan d'occupation des Sols (P.O.S.), et d'approuver sa transformation en plan local d'urbanisme (P.L.U.). Puis lors de la séance de conseil municipal du 16 octobre 2015, il avait été décidé le transfert de compétence « élaboration, réalisation, modification et révision des documents d'urbanisme » : Plan local d'urbanisme intercommunal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil d'abandonner la poursuite du « plan local d'urbanisme ».

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas poursuivre le plan local d'urbanisme et abandonne le projet.

Délibération n°2016/04/02-12

Monsieur LE CALVEZ, demande qui représentera la Commune de Montmartin sur Mer à la Communauté de Communes ? Est-ce que la commission « Urbanisme » sera représentée ?

Regroupement Commissions Animation et Communication

Lors de la dernière commission « Animation », il a été souhaité de rapprocher les commissions « Animation » et « Communication », monsieur le Maire propose donc au conseil le regroupement de ces deux commissions.

A l'unanimité, le conseil accepte ce regroupement. Les membres composant ces commissions restent inchangés, soit : Mesdames Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Christine HENDERYCKSEN, Isabelle BOURDIN, Aurélie FAUTRAT et Messieurs Yves BURNOUF, Stéphane BRANDY, Victor BRIAND et Mr Guy DESHAYES et Madame Agnès DURAND (membres hors conseil).

Délibération n°2016/04/02-11

Animations 2016

Madame Brigitte LECORDIER, adjointe à l'animation, présente au conseil le planning des animations communales pour l'année 2016. Ce calendrier est donné pour l'année, aucune invitation ne sera envoyée, un rappel sera fait lors des prochains conseils municipaux. En ce qui concerne le projet « Tour de France », un affichage sur le bâtiment de la Poste sera fait ainsi que sur les devantures des différents commerces et sur le stade. Deux thèmes sont à respecter pour l'appel à projet : La Normandie et le vélo

Le jour du passage du Tour de France, un lâcher de ballons sera fait, diverses animations par la Commune et l'association « Anim'Montmartin ». Une personne rencontrée ce jour, a proposé la fabrication de sets de table à effigie des commerces de Montmartin sur Mer, de la Commune et du Tour de France et d'autres monuments complémentaires.

Le 12 août est envisagé « une Rando dit de l'eau » = randonnée pour environ 130 personnes, accompagnement de musiciens, pique-nique...

Toutes les propositions sont les bienvenues pour l'organisation de différentes manifestations.

Madame Aurélie FAUTRAT indique qu'elle a été interrogée par des administrés pour savoir si des expositions au sein de la mairie sont prévues cette année, Madame LECORDIER, indique que ce sont les personnes concernées qui demandent l'autorisation, qui sont en général acceptées, à ce jour aucune demande n'a été reçue.

Projet travaux 2016

Monsieur le Maire présente au conseil les projets de travaux envisagés pour l'année 2016 mais indique qu'avant de faire valider ces travaux par le Conseil, ces travaux seront étudiés par la Commission des Finances et des Travaux :

- Nombreux enfouissement de réseaux dont le lotissement Redier et la 2^{ème} tranche de la rue de la Mer
- Aménagement des abords du gymnase en lien avec la Communauté de Communes de Montmartin sur Mer
- Réfection de l'église
- Aire de stationnement à la crèche
- Cour de la gendarmerie
- Travaux de mise en accessibilité : en 2016 réhabilitation des locaux de la mairie (accueil-toilettes)
- Réfection de la rue des Palières
- Travaux assainissement « rue du Clos »
- Enfouissement rue du Rocher (pas de programmation pour l'année 2016)
- Etude réhabilitation du presbytère
- Réfection de bungalows au camping les Gravelets (5 à 6 suivant le coût global) 1 aménagement est envisagé dans un premier temps afin de connaître le coût et le temps à passer.
- Changement des chaises de l'Espace culturel

- Reconstruction du mur du cimetière (un dossier de demande de subvention DETR a été déposé courant janvier mais l'accusé de réception, n'est pas arrivé car la Sous-Préfecture est en attente de l'avis des Bâtiments de France).
- Ralentisseur devant l'école « rue Jean-Claude Ménard » (demande de la gendarmerie)

Monsieur le Maire indique que ce sont des propositions de travaux à ce jour, le choix ne sera fait qu'après étude de devis. Il attend des membres du conseil des demandes éventuelles, si d'autres projets sont à prévoir.

Information « Commune Nouvelle »

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une réunion a eu lieu le 03 février dernier avec des membres de la Commune d'Hauteville sur Mer au sujet de la création éventuelle d'une commune nouvelle avec celle-ci.

Il revient sur la séance de conseil municipal du 07 juillet 2015 où il indiquait vouloir engager des réflexions sur les communes nouvelles avec des communes limitrophes avec Montmartin sur Mer. A ce jour, seul une étude sur les finances et l'endettement a été effectuée, une prochaine étude sera faite au niveau du personnel technique et administratif. Une réunion de travail avec tous les conseillers municipaux sous 8 jours aura lieu, ce ne sera pas un conseil municipal mais une réunion avec tous les membres.

La date butoir pour présenter un dossier de rapprochement de commune nouvelle est le 10 juin 2016 pour une création effective au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur BECK, revient sur la réunion du 07 juillet 2015, il indique que lors de cette réunion beaucoup d'élus sont restés très évasifs. Pourquoi n'envisage-t-on pas un regroupement avec Hérenquerville, Régnéville sur Mer ou Annoville ? Il reproche qu'il n'y pas eu de discussions sur le sujet au sein des différents conseils municipaux.

Monsieur le Maire indique que la question a été posée à Hyenville, Monchaton ou Annoville. Hyenville et Monchaton avaient déjà engagées des discussions avec d'autres communes, en ce qui concerne la commune d'Annoville, celle-ci souhaite se rapprocher avec Lingreville.

Les élus de Régnéville sur Mer n'ont pris aucun contact avec les communes environnantes.

Pour informer les habitants, une réunion publique aura lieu sur cette fusion de communes.

Monsieur LE CALVEZ indique que depuis le mois de juillet, il n'y a eu aucune discussion au sein de notre conseil municipal. Monsieur le Maire lui répond que seules 3 réunions ont eu lieu depuis et que la commune de Hauteville sur Mer a engagé les mêmes actions au sein de son conseil.

Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements reçus :

- L'association ADMR pour la mise à disposition de la salle de la mairie courant du mois de novembre
- Remerciement d'un administré pour des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques sur son terrain rue de la Vallée et du travail effectué par l'équipe technique communale, remerciement également pour le cadeau de Noël pour sa fille.
- Vœux et remerciement d'administrés pour les travaux de voirie effectués au niveau de leur habitation

Vœux

Monsieur le Maire donne lecture de différents vœux reçus par des administrations diverses ainsi que d'autres communes.

Affaires diverses

Dossier aménagement des abords du gymnase en lien avec la Communauté de Communes

Monsieur le Maire indique que l'appel d'offres pour ces travaux a eu lieu mais qu'avant de le proposer au sein du conseil de Montmartin sur Mer, il faut attendre la validation du projet global ou en partie par la Communauté de Communes.

Monsieur BECK, revient sur l'intervention de différents conseillers au moment de la réalisation du « plateau sportif », des jeux d'enfants ont été installés et l'adaptation pour des jeunes enfants avait été soulevée. Il indique qu'un aménagement complémentaire avait été prévu à l'époque par l'ancienne municipalité et qu'il serait judicieux de le prévoir à nouveau.

Monsieur LE CALVEZ indique qu'en fonction de l'entreprise retenue par la Communauté de Communes, il sera nécessaire de choisir la même pour les différentes options par la Commune.

Monsieur le Maire interroge Mesdames PAYSANT et LECORDIER et Messieurs BECK, LE CALVEZ, BURNOUF et BRIAND sur la vente de la boucherie « LEBLOND », cette vente aurait pu être préemptée par la Commune, pourquoi cela n'a pas été fait, alors que la demande avait émanée d'un conseiller à l'époque ? La réponse apportée par Monsieur BECK : « C'est du privé, la Commune n'a pas à intervenir »

Lors des affaires diverses, Monsieur PERAULT revient sur les délibérations votées à l'unanimité, concernant les polémiques faites par l'opposition municipale.

Pendant ce débat, Monsieur BECK, interpelle Madame PAYSANT « Toi ferme ta gueule », Monsieur le Maire demande à Monsieur BECK de rester poli et ne pas proférer d'insultes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 20 h 50 mn.